

3. Le temps est venu de reprendre les entretiens multilatéraux sur le plan politique entre le Canada et les pays antillais du Commonwealth. Les participants pourraient alors mettre en œuvre les projets amorcés à la Conférence de 1966, s'engager dans de franches discussions sur les questions d'actualité et arrêter des lignes de conduite pour l'avenir. Le gouvernement canadien devrait donc s'entretenir avec les gouvernements antillais du Commonwealth pour organiser une nouvelle conférence soit au niveau des chefs de gouvernement, soit au niveau des ministres.

Les tables
rondes

4. La politique du Canada doit reconnaître et respecter le caractère distinct et les aspirations diverses des pays et des territoires des Antilles du Commonwealth. Les encouragements du Canada à la coopération régionale doivent donc être distribués avec le plus grand soin afin de ne pas porter atteinte à la souveraineté ou à l'autodétermination des pays en cause.

L'hétéro-
généité
de la région

5. Le gouvernement canadien devrait réviser la possibilité d'établir des liens constitutionnels entre le Canada et les pays des Antilles. C'est une perspective assez lointaine, mais le gouvernement canadien doit être disposé à discuter l'idée d'une association politico-économique plus étroite entre le Canada et les pays de la région.

Les liens
constitu-
tionnels

6. Mis à part certains courants bien définis qui se manifestent dans la région, le Canada peut s'attendre à être reçu par une critique et une hostilité soutenues, voire croissantes, par certains secteurs de l'opinion dans les Antilles. Il faudra des efforts constants pour contenir la situation et éviter des réactions excessives de la part du public canadien ou d'autres effets qui seraient néfastes à nos relations. Il importe de bien montrer que le Canada, même s'il s'intéresse à la stabilité des Antilles, ne tient pas mordicus au statu quo et reconnaît le besoin d'une évolution graduelle.

Malaises et
hostilité